

## RÉSUMÉ

Le document de stratégie pays du 10<sup>e</sup> FED fournit un cadre pour les programmes d'assistance de la CE au titre de l'accord de partenariat de Cotonou pour les années < année de signature > à 2013. Ce cadre s'appuie sur les objectifs de la coopération UE/ACP, notamment la lutte contre la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Il découle également de l'agenda de la politique zambienne (5<sup>e</sup> plan national de développement 2006-2010, FNDP), une évaluation de la situation du pays et des activités des autres principaux partenaires de la coopération en Zambie (Joint Assistance Strategy Zambia, JASZ). Ce cadre est entièrement compatible avec le *consensus européen en matière de développement*, qui met l'accent sur l'appropriation nationale et l'efficacité de l'aide, ainsi que sur la réalisation des OMD et la gouvernance démocratique. Le cadre se conclut par la stratégie de réponse communautaire proposée et un programme indicatif.

Le thème du FNDP est «la création à base large d'emplois et de richesses par la participation des citoyens et le progrès technologique». L'accent sera mis sur 1) les secteurs orientés vers la croissance pro-pauvres qui créent des opportunités d'emplois et de revenus pour les pauvres, y compris, en particulier, le développement rural, l'agriculture et l'activité manufacturière et 2) l'infrastructure économique et le développement des ressources humaines. Le FNDP attire l'attention sur les secteurs qui maximisent la stimulation de la croissance ainsi que sur ceux qui, comme l'agriculture, l'éducation et la santé, abordent le mieux la détresse des pauvres.

La JASZ (Joint Assistance Strategy Zambia) a été convenue et signée après le lancement officiel du FNDP 2006-2010 (janvier 2007). Le but de la JASZ est d'harmoniser et l'aligner l'assistance fournie par les partenaires de la coopération pour soutenir la mise en œuvre des objectifs nationaux de la Zambie en matière de développement. Il est conforme à la déclaration de Paris de 2005, dont la Zambie et ses partenaires de coopération sont signataires. La JASZ devrait être l'instrument approprié pour progresser vers davantage d'harmonisation conformément aux exigences de l'accord de Cotonou et de la stratégie de développement de l'UE.

Les critères de base examinés pour la sélection des secteurs/domaines et les modalités de l'aide au titre du DSP et du PIN du 10<sup>e</sup> FED sont les suivants: les principaux objectifs et besoins financiers du FNDP, l'avantage comparatif de la CE comme défini dans le *consensus européen*, la répartition du travail et la complémentarité entre les partenaires de la coopération dans le cadre de la JASZ et les méthodes de mise en œuvre de l'aide recommandées par la stratégie de développement de l'UE et le FNDP. Des interventions sont prévues dans deux domaines de concentration: *l'intégration régionale/l'infrastructure et les transports (domaine de concentration 1, 24,6 %) et le développement humain/la santé (domaine de concentration 2, 12,4 %), combinés avec une aide macroéconomique (soutien budgétaire général, 48,9 %). Les interventions hors domaines de concentration (14,1 %)* concerneront principalement la sécurité agroalimentaire, la gouvernance, le soutien d'acteurs privés et la mise en œuvre de l'APE/de l'intégration régionale.